

Règlement de consultation

R.C

Maitre d'ouvrage

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME

OBJET DE LA CONSULTATION

Exploitation d'un distributeur automatique de produits locaux

Type de marché

Appel à candidature

1. *OBJET DE LA CONSULTATION*

a. **Type de marché**

Appel à candidature.

b. **Objet**

L'objet du présent appel à candidature consistera à exploiter un distributeur automatique de produits locaux implanté sur le pôle agricole rue saint Fuscien à Amiens. Cette exploitation doit se faire avec un collectif de producteurs prenant en charge la gestion totale du distributeur automatique.

Le contenu technique est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2. *Conditions de la consultation*

a. **Décomposition en lots et tranches**

L'appel à candidature fait l'objet d'une tranche ferme sur

- La nature du fournisseur : un collectif d'agriculteurs de la Somme
- Les prestations proposées : une prestation de produits en libre accès ET une prestation de paniers précommandés

b. **Durée du marché**

Le présent appel à candidature prendra effet à compter de sa notification par le maître d'ouvrage. Les prestations seront exécutées à compter de la date précisée par l'ordre de service.

c. **Variantes et options**

Aucune variante n'est autorisée.

Aucune option n'est prévue.

d. **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite définitive de réception des offres finales.

3. Dossier de consultation

a. Le dossier de consultation comprend :

- Le présent Règlement de la Consultation (R.C)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- Le résultat de l'enquête distributeur salariés
- Le dossier de candidature
- La fiche fournisseur

b. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamations à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toutes les modifications seront signalées sur le site internet officiel de la chambre d'agriculture de la Somme à l'adresse suivante : <https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/vos-chambres/somme/>

4. Présentation des offres

a. Modalités de présentations des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Le dossier à remettre par chaque collectif candidat comprendra les pièces suivantes :

- Pièces relatives à la candidature :
 - Un mémoire technique détaillant le projet du collectif candidat dans son ensemble
 - Une fiche descriptive par agriculteur participant concernant :
 - Présentation succincte de la structure/producteur
 - Type de productions
 - Quantités produites
 - Certification
 - Conditionnement
 - Engagement dans des démarches collectives
 - Statut dans le cadre du projet
 - Circuits de commercialisation en % de CA
- Pièces relatives à l'offre :
 - Le Cahier des Clauses Particulières et Techniques lu et signé par le représentant du collectif
 - Le dossier de candidature rempli, lu et signé par le représentant du collectif

b. Signature des offres

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que la Chambre d'agriculture n'accepte pas les offres sans signature manuscrite.

5. Jugement des offres

a. Critères retenus

a.1 Jugements des candidatures

Les critères retenus pour le jugement des candidatures sont :

- L'expérience des agriculteurs en vente directe :
 - Plus de 80% des agriculteurs du collectif candidat ont déclaré une activité de vente directe **20 points**
 - Entre 50% et 80% des agriculteurs du collectif candidat ont déclaré une activité en vente directe **10 points**
 - Moins de 50% des agriculteurs du collectif candidat ont déclaré une activité en vente directe **0 point**
- L'expérience d'agriculteurs dans le cadre de projets de collectifs
 - Plus de 50% d'agriculteurs sont déjà engagés dans des démarches collectives **20 points**
 - Entre 30% et 50% d'agriculteurs sont déjà engagés dans des démarches collectives **10 points**
 - Moins de 30% d'agriculteurs sont déjà engagés dans des démarches collectives **0 points**
- Le nombre d'agriculteurs engagés dans le collectif candidat **10 points**

a.2 Jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants et seront appréciés à part égal pour l'activité de casiers en libre-service d'une part et l'activité de paniers précommandés (drive) d'autre part :

Nombre de points	Objet
30	La livraison, préparation et l'approvisionnement
20	La diversité des produits proposés
20	% d'agriculteurs du collectif en vente directe
10	La gestion de la communication et de la relation clients
10	L'organisation et la gouvernance du collectif
10	La stratégie d'entretien du distributeur

b. Classement et candidat retenu

Le classement sera effectué en totalisant les notes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entamer une négociation avec les trois premiers candidats ayant les scores les plus élevés. Il pourra toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Toute nouvelle offre remise fait courir un nouveau délai de validité des offres.

Le candidat retenu sera celui disposant de la note la plus élevée.

6. Date limite et condition de remise de l'offre

La date limite de remise de l'offre est fixée au **lundi 12 octobre 2020 à 14h00** à l'adresse suivante :

**Chambre d'agriculture de la Somme, 19 Bis rue Alexandre Dumas 80 096 Amiens, à l'attention de
Madame la Présidente Françoise Créte**

Le dossier de candidature pourra être transmis :

- en main propre, dans ce cas, un récépissé de réception sera remis par l'hôtesse d'accueil de la Chambre
- par voie postale, dans ce cas, le cachet de la poste fera foi du respect des délais.

7. Renseignements complémentaires

Toute question relative à la présente consultation devra être transmise au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres à l'attention de p.fiess@somme.chambagri.fr